

Réunion du 4 juillet 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur David HECKEL

Absent(s) :

Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur :

Monsieur Laurent FURST


**N° CP/2011/479 - Autres associations à vocation touristique - 2142  
Organisation de la manche française du Championnat du  
monde des rallyes (WRC) en Alsace en 2011**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à la Fédération française du sport automobile (FFSA) une subvention de 240 000 € en vue de financer l'organisation de la manche française du Championnat du monde des rallyes "World Rally Championship" (WRC) qui se déroulera les 30 septembre, 1er et 2 octobre 2011 en Alsace
- demande qu'en contrepartie du soutien financier et technique apporté par le Département, un plan de communication garantissant une réelle lisibilité au Conseil Général du Bas-Rhin, soit mis en place avec l'organisateur du rallye
- demande en outre que les exigences environnementales et de sécurité posées soient prises en compte dans l'organisation de la compétition.

Elle approuve par ailleurs la convention financière correspondante et autorise son président à signer cette convention, à intervenir entre la FFSA et le Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110704-58583-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 07/07/11